

mis sur internet le 22 mai 2024

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240515-DB202414MAI763-DE



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

Convocation du 6 mai 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 15 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Maxime LE CRONC, David ROUALEN, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Pierre-Yves BRUNEL (donne pouvoir à Pierre-Jean SALAUN)
Romuald LABARRE (donne pouvoir à Pascale GALLERNE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mari COURTAS

Membres en exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

URBANISME

2024-763 CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN COMMUNAL A M. ET MME RUSLAN LAPUNOV – RUE DES CROIX

M. DECRETON rappelle que le 22 juin 2020, la ville de Ploufragan a acquis les parcelles cadastrées section AX n°25 et 32 appartenant à M. SAGORIN situées dans la zone 2AU des Croix pour la réalisation, à terme, d'une opération d'habitat.

M. et Mme LAPUNOV, riverains immédiats, ont sollicité la ville de Ploufragan en août 2023 afin d'acquérir une partie de ces parcelles correspondante au talus qui borde leur propriété.

La municipalité réunie le 25 septembre 2023 a donné un accord de principe pour cette cession, à condition que M. et Mme LAPUNOV prennent en charge les frais de géomètre et les frais d'acte notarié.

Dans son avis du 31 octobre 2023, la Direction Immobilière de l'Etat a estimé la valeur du bien cédé à 19€/m².

mis sur internet le 22 mai 2024

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240515-DB202414MAI763-DE

Après discussion entre les parties, la proposition de cession de cette emprise au prix de 22€/m² a été acceptée par M. et Mme LAPUNOV le 19 décembre 2023. Les frais de géomètre et de notaire seront à leur charge.

Suite au passage du géomètre, il convient donc de céder les emprises suivantes :

Parcelles	Superficie	Prix	Domanialité
AX n°612 (ex AX 25p)	319m ²	22€/m ² soit 7018€	Domaine privé communal
AX n°614 (ex AX 32p)	20m ²	22€/m ² soit 440€	Domaine privé communal

La cession porte donc sur une emprise totale de 339m² au prix de 7 458€.

Maître Ronald CHEVALIER, notaire à Ploufragan, serait chargé de rédiger l'acte de vente dont les frais seront à la charge de M. et Mme LAPUNOV.

Le conseil municipal est ainsi invité à adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la cession des parcelles AX n°612 et 614 d'une superficie totale de 339m² à M. et Mme LAPUNOV pour un montant total de 7 458€ ;

- **DESIGNE** Maître Ronald CHEVALIER, notaire à Ploufragan, pour rédiger l'acte de vente dont les frais seront à la charge de M. et Mme LAPUNOV ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A PLOUFRAGAN, le 15 mai 2024

Pour le Maire absent,
LE 1^{er} ADJOINT
Bruno BEUZIT



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Mari COURTAS

mis sur internet le 22 mai 2024

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le
ID : 022-212202154-20240515-DB202414MAI763-DE

Cession de terrains communaux à M. et Mme LAPUNOV Rue des Croix

